# Communiqué de presse

## Notre voix, notre profession : pas de porte-parole autoproclamé pour les infirmiers !

*Paris le 20 août 2025 -* À l'heure où notre système de santé traverse une période de tension et de profondes attentes de la part des soignants comme des patients, il est essentiel que chaque profession puisse s'exprimer par ses représentants légitimes. Les organisations professionnelles infirmières, signataires de ce communiqué, rappellent que la voix des infirmières et infirmiers ne peut être portée que par leurs propres représentants élus, mandatés et responsables devant la profession.

Nous constatons avec inquiétude les prises de parole de certains acteurs (non infirmiers) qui, sans mandat infirmier, prétendent représenter notre profession auprès des pouvoirs publics et dans l'espace médiatique. Notre représentativité n'est ni à vendre, ni à confisquer. Elle appartient exclusivement aux infirmiers. Cette confusion nuit à la clarté du débat et affaiblit la reconnaissance de notre discipline.

Alors que des mesures règlementaires visant à modifier les règles de la représentativité syndicale sont à l'étude, la FNI, syndicat représentatif de la profession infirmière libérale, le SNIIL, syndicat représentant la profession infirmière libérale, le SNPI, syndicat représentatif de la profession infirmière salariée, l'UNIPA, syndicat représentatif de la profession des infirmier.e.s en pratique avancée et leurs étudiants et le CILEC, collectif socialement engagé auprès des infirmières libérales, tiennent à rappeler un principe simple : l'expression et la défense des infirmiers et infirmier.e.s en pratique avancée libéraux doivent revenir aux infirmiers eux-mêmes.

Par ailleurs, nous dénonçons avec fermeté les tentatives d'intimidation ou de judiciarisation visant les infirmières et infirmiers, ainsi que des IPA qui se sont exprimés au nom de leur organisation.

Le dialogue professionnel doit rester fondé sur le respect, l'écoute et la transparence, et non sur les menaces. Aujourd'hui, l'urgence est ailleurs : il s'agit de construire ensemble les conditions d'une reconnaissance pleine et entière des compétences infirmières, et de défendre l'accès aux soins pour les patients. C'est ce débat-là que nos organisations sont déterminées à porter collectivement.

Face à des initiatives qui brouillent les repères, nous réaffirmons :

- Que les infirmiers et infirmier.e.s en pratique avancée doivent être représentés par leurs élus et leurs organisations propres, dans le respect de leur indépendance professionnelle,
- Que l'émancipation de la discipline infirmière nécessite de défendre nos droits et nos spécificités, sans tutelle ni porte-parole autoproclamé issus d'autres professions,
- Qu'ouvrir un dialogue responsable avec les tutelles est notre priorité, dans une démarche constructive et respectueuse.

À la veille d'échéances sociales et politiques importantes, nous posons ensemble ce jalon d'unité : la voix des infirmiers libéraux et infirmier.e.s en pratique avancée doit rester portée par les infirmiers et IPA eux-mêmes. Nous restons disponibles et unis pour travailler avec l'ensemble des décideurs publics afin que la parole infirmière soit entendue, respectée et traduite en actes.

---

**Fédération Nationale des Infirmiers :**
Daniel Guillerm 06 08 84 50 27 fni@fni.fr

**Syndicat National des Infirmières et Infirmiers libéraux :**
John Pinte 06 58 89 97 08 communication@sniil.fr

**Syndicat National des Professionnels Infirmiers :**
Thierry Amouroux 06 16 28 88 28 SNPIcfecgc@yahoo.fr

**Union Nationale des Infirmiers en Pratique Avancée :**
Emmanuel Hardy 06 68 88 68 88 communication@unipa.fr

**Collectif des Infirmiers Libéraux en Colère :**
Gaëlle Cannat 06 79 99 45 58 infirmiersliberauxencolere@gmail.com